REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PREMIER MINISTRE

DECRET N° 2018-611/PRN/PM

du 17 septembre 2018

portant nomination du directeur général de l'Autorité de Régulation, des Communications Electroniques et de la Poste

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010;
- Vu la loi n° 2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'État et fixant ses missions ;
- Vu la loi n° 2011-21 du 08 août 2011, déterminant la classification des emplois supérieurs de l'État et fixant les conditions de nomination de leurs titulaires, modifiée par la loi n°2012-23 du 17 avril 2012;
- Vu la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018, portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste (ARCEP);
- Vu le décret n° 2016-343/PRN/PM du 08 juillet 2016, portant organisation et attributions des services du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n° 2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;



Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

Article premier: Monsieur Hachimou Hassane, est nommé directeur général de l'Autorité de Régulation, des Communications Electroniques et de la Poste.

Article 2 : L'intéressé bénéficiera, à ce titre, des avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3: Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4: Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 17 septembre 2018

Signé: Le Président de la République ISSOUFOU MAHAMADOU

Le Premier Ministre
BRIGI RAFINI

<u>Pour ampliation</u>: Le Secrétaire Général du Gouvernement

ABDOU DANGALADIMA